

République Française

Département

Du Doubs

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la Commune de Verrières de Joux**

**Séance du 28/08/2023 à 20h00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FAIVRE Jean-Luc

**Etaient présents** : Mr FAIVRE Jean-Luc, Mr LOUVRIER Marc, Mr PETITE Olivier, Mme SCHNEIDER Florine, Mr LINTANF Patrick, Mme LEFEVRE Adeline, Mr MAIROT Stéphane, Mr BOBILLIER-MONNOT Sébastien

**Excusés** : Mme CONTANT Nathalie, Mme TYRODE Laëtitia, Mme BLOQUERE Hélène

**Représentés** : Mme CONTANT Nathalie donne pouvoir à Mme LEFEVRE Adeline  
Mme BLOQUERE Hélène donne pouvoir à Mr FAIVRE Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : Mr LOUVRIER Marc

\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023**

Approuvé

**1. Admission de créances en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur, pour un montant global de 121.10 euros sur le Budget Principal
- DIT que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 65, article 6541
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**Séance n°05 – Affaire n°01**

Présents : 08 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pouvoir : 2 Pour : 10 Contre : 0

**2. Subvention du périscolaire pour l'année 2023**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- DECIDE l'octroi d'une subvention de 2000 € à l'association « ILE AUX ENFANTS » pour l'année civile 2023.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- PRECISE que les budgets sont inscrits au Budget principal de l'année 2023 de la commune

**Séance n°05 – Affaire n°02**

Présents : 08 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pouvoir : 2 Pour : 10 Contre : 0

**3. Modification du montant de l'indemnité de Mr le Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20, L2123-23 et L.2123-23, L'exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le taux d'indemnité du Maire à 24 % de l'indice 1027
- PRECISE que cette indemnité entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Séance n°05 – Affaire n°03**

Présents : 07 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 0 Pouvoir : 1 Pour : 08 Contre : 0

**4. Fonds de solidarité pour le logement ( FSL ) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD )**

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- DECIDE de pas contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement

**Séance n°05 – Affaire n°04**

Présents : 08 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pouvoir : 2 Pour : 10 Contre : 0

**5. Tarif location de la salle de l'Espérance pour le 31 décembre 2023**

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le prix de la location à 200 € + le chauffage
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Séance n°05 – Affaire n°05**

Présents : 08 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pouvoir : 2 Pour : 10 Contre : 0

**6. Plantation d'arbres au terrain de jeux**

Ajourné

**7. Décision du Maire prise dans le cadre de ses délégations**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées suivantes :

- **Section AC n° 65 à « 42 rue de Franche-Comté – 25300 VERRIERES DE JOUX »**  
d'une superficie totale de 0 ha 06 a 40 ca
- **Section AC n° 131 à « Les Grands champs – 25300 VERRIERES DE JOUX »**  
d'une superficie totale de 0 ha 03 a 05 ca

**8. Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 comme désigné ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6588 : Autres charges diverses de gestion courante		10 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 000.00 €</b>
R 7022 : Coupes de bois		10 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Prod. Services, domaine, ventes diverses</b>		<b>10 000.00 €</b>

**Séance n°05 – Affaire n°08**

Présents : 8 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pouvoir : 2 Pour : 10 Contre : 0

Affichée le 31/08/2023

Le Maire,

Jean-Luc FAIVRE

